

**Décision arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par IFAS CHI COMPIEGNE/NOYON au nom des intéressés en date du 25/07/22 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au **12 septembre 2022** :

NOM	PRENOM
ABDELKADER	Myriam
AUTRAN	Sébastien
BENTAIBI	Myriam
BOUCHINET	Tiffany
BOUTON	Marion
BRICOUT	Myriam
CORDIER	Karine
CORMON	Clotilde
DELPOUVE	Silvie
DIALLO	Mariam
DUFOUR	Mélanie
EFFOTI	Maëlys

NOM	PRENOM
FOFANA	Zeinabou
GOITA	Hawa
GOSSE	Valentine
HRIECH	Sonia
LACROIX	Julian
LEJEUNE	Thomas
LELEU	Linda
LEMAIRE	Mathilde
MANDERVELD	India
MOBUCHON	Chloé
MOLEKA EGBANGO	Patrick
MOUSTIN	Anne-sophie
MVUEZOLO	Mapuya Laurat
OMNÈS	Estelle
PETIT	Morgane
ROGOWSKI	Amélie
ROUX	Marie
SOREAU	Christelle
TROMBINI	Margot
VERLIN	Clémence
VINCHON	Laura

Fait à LILLE, le 26/07/2022

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
le chef de service



Nicolas SAENEN